

Elections municipales

Les mesures prise par la ville de Chenôve

Chenôve, Mercredi 11 mars 2020 – Pour limiter les risques de propagation du coronavirus et protéger au mieux les électeurs, les scrutateurs et les membres des bureaux de vote, des dispositions particulières seront mises en place dimanche dans le cadre des élections municipales et communautaires.

De l'ouverture à la fermeture du scrutin (8h à 19h), la ville de Chenôve, en lien constant avec les services de la Préfecture et les autorités de santé publique, met en place des mesures de précaution et d'hygiène renforcée pour assurer le bon déroulement des élections.

- Les électeurs seront invités à se laver les mains à partir d'un point de lavage à l'entrée des bureaux de vote. Du gel hydro-alcoolique sera également mis à disposition.
- Un aménagement particulier des bureaux de vote sera réalisé pour mieux gérer les flux au sein de la salle des fêtes et limiter les situations de promiscuité prolongée.
- Un protocole de nettoyage renforcé sera appliqué aux bureaux de vote et aux abords. Le matériel de vote fera également l'objet d'un soin particulier.
- La vérification des pièces d'identité sera réalisée visuellement en limitant les manipulations de documents.
- La signature du registre de vote sera effectuée par chaque électeur à l'aide de son stylo personnel ou d'un stylo à usage unique mis à disposition sur place.

Les Présidents des bureaux de vote, et les personnes mobilisées ont été formés à la bonne mise en place et au respect scrupuleux de ces mesures de précaution. Un courrier de la ville de Chenôve rappelant l'ensemble de ces dispositions va être distribué dans chaque foyer chenevelier et une information sur la page facebook va être mise en ligne.

Pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, la ville de Chenôve rappelle la mise à disposition gratuitement d'un service de transport pour se rendre au bureau de vote.

Inscription par téléphone : 03 80 51 55 33

1^{er} tour : inscription jusqu'au vendredi 13 mars – 17h

2^e tour : inscription jusqu'au vendredi 20 mars – 17h

Ces mesures viennent compléter celles déjà mises en place depuis 10 jours par la ville de Chenôve dans les écoles et aux accueils des équipements municipaux :

- Affichage des « mesures barrières » dans tous les équipements municipaux
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- Renforcement des équipes de nettoyage
- Affichage du protocole et hygiène des mains

Contact / **Emilie Billot**

Directrice de la communication

Tel : 03 80 51 56 17 • 06 17 41 03 49

Mail : emilie.billot@ville-chenove.fr